



Cloisons - 120/70 - 2x Placoplatre® BA 13 - 2x Placomarine® BA 13 - Stil® M 70 - 0,6 - Double - EI60 m - 50 dB - 4,95 m - Laine minérale*

Description

Les cloisons de distribution Placostil® sont constituées de plaques de plâtre Placo® de 13 à 18 mm d'épaisseur vissées sur une ossature en acier galvanisé Placostil®. Elles constituent des ouvrages offrant une gamme très étendue de performances, adaptées à tous les types de constructions, neuves ou en rénovation : bâtiments d'habitation, établissements recevant du public (ERP), immeubles de grande hauteur (IGH), locaux industriels et commerciaux, bureaux. Cette solution sera constituée sur un parement de 2 plaques Placoplatre® BA 13 à deux bords amincis qui permet de réaliser tous types d'ouvrages. La plaque Placoplatre® BA 13 possède un carton de couleur ivoire et elle est classé A2-s1, d0. Et sur l'autre parement de 2 plaques Placomarine® BA 13 hydrofugées à deux bords amincis (classement à l'humidité H1). La plaque Placomarine® BA 13 est facilement identifiable par son carton de couleur vert et elle est classé A2-s1, d0.

Domaines d'emploi

Les cloisons Placostil® sont adaptées à tous les types de constructions, neuves ou en rénovation : bâtiments d'habitation, établissements recevant du public (ERP), immeubles de grande hauteur (IGH), locaux industriels et commerciaux, bureaux.

Performances

Type	Type de solution	120/70
Epaisseur totale de la cloison		120 mm
Nombre et type de plaques par parement	Parement 1	2x Placoplatre® BA 13
	Parement 2	2x Placomarine® BA 13
Isolation	Type d'isolant	Laine minérale*
	Epaisseur isolant	70 mm
Ossature	Ossature du système	Stil® M 70 et R 70
	Entraxe des ossatures (m)	0,6
	Montants simples ou doubles	Double
	Hauteur limite (m)	4.95 m
Résistance au feu	Protection incendie	EI60
Performances acoustiques	Ra (dB) -Affaiblissement acoustique	50 dB
Résistance aux chocs		120 J

Justificatifs

Référence RE acoustique : BEB2.N.6085-2
Référence PV Résistance au feu : RS 15-021
DTA/DTU : DTU 25.41

Notes

Résistance au feu : Voir les dispositions relatives à la protection des boîtiers électriques dans le PV.